

Rivière de Pénerf

Le magazine du bassin versant



magazine | 9 | Juin 2009

Bonjour à tous pour cette neuvième édition du journal "Rivière de Pénerf".

Cette année, le début du mois de juillet sera "chaud" :

- le 6 à Paris, les élus du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, présenteront l'avant projet de charte devant le Conseil National de la Protection de la Nature. Un avis favorable lancerait le classement officiel du Parc pour 2011,
- les 7 et 9 juillet, les commissions thématiques "activités et qualité de l'eau" et "milieux aquatiques" - après la commission "citoyenneté" réunie le 30 juin, élaboreront le prochain contrat de bassin versant qui démarrera le 1^{er} janvier 2010.

Deux enjeux dans lesquels nous nous inscrivons et où nous avons tous notre part à jouer car le contrat de bassin versant de la Rivière de Pénerf est une opération pilote du Projet de Parc reconnue pour sa démarche participative.

Un troisième enjeu me semble d'importance : nous en parlons dans ces pages depuis le dernier "Rivière de Pénerf". C'est le changement climatique : tempêtes, pluies torrentielles, montées des eaux, autant d'évènements auxquels nous devons nous préparer et que nous devons intégrer dans nos actions futures.

Alors, avant de vous souhaiter un bel été... chaud et sec, j'espère vous retrouver nombreux pour élaborer tous ensemble ce qui sera notre contribution à un développement durable de nos huit communes de la rivière de Pénerf.

Bernard AUDRAN,

Maire d'Ambon,
Vice-Président du Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,
Élu référent pour le bassin versant de la Rivière de Pénerf.

La réponse du n° 8

Où s'arrête l'eau salée dans la rivière ?

La limite de l'eau salée varie avec les marées et leur importance. Officiellement, le point de limite de salure des eaux est après le pont de Billion sur la départementale 20 entre Surzur et Ambon.

La question du n° 9

D'où vient le baccharis ?

Réponse dans le prochain numéro.

Héron garde-bœuf, Aigrette garzette et Ibis sacré Espèces invasives ou en expansion ?

Voici trois espèces d'oiseaux nouvellement implantées sur le bassin de Pénerf. Doit-on avoir la même attitude pour chacune d'entre elles ? Rejet ou acceptation de leur présence ?

Cela dépend si ces oiseaux sont en expansion ou invasifs... Pour mieux comprendre cette différence, nous allons tout d'abord en apprendre un peu plus sur les espèces en question.



L'Aigrette garzette

Nous commençons par elle parce qu'elle est la première arrivée. Sa première nidification a été observée dans le Golfe du Morbihan en 1984.

Elle a progressé lentement depuis les Charentes et la Loire-Atlantique, et s'installe maintenant sur les côtes d'Angleterre après avoir colonisé les Côtes d'Armor et le Finistère.

C'est une espèce en expansion naturelle venant du Sud en profitant d'hivers plus cléments qu'autrefois à la faveur du changement climatique.



Le Héron garde-bœuf

C'est le dernier arrivé puisque les premières observations datent de l'hiver 2002-2003. La première nidification sur le bassin versant de Pénerf, au Tour-du-Parc date de 2005.

Comme l'Aigrette garzette, il est arrivé seul ici, en expansion de son territoire, depuis la Loire Atlantique et la Brière. C'est un oiseau qui a progressivement colonisé la façade Atlantique, depuis l'Afrique septentrionale. Mais c'est une des espèces avec la plus importante répartition mondiale : on le trouve sur tous les continents !

Le Héron garde-bœuf a particulièrement souffert de l'hiver dernier : il n'a pas supporté le retour en force du gel. L'effectif

serait passé de 1 000 oiseaux en décembre 2008 dans le Golfe du Morbihan à 150 à la mi-janvier 2009 !

Aigrette garzette et Héron garde-bœuf sont des espèces en expansion naturelle. Elles sont venues seules depuis des régions limitrophes. Elles s'installent lentement, sans explosion démographique, en petit nombre, sans supplanter les autres espèces de leur milieu. Venues avec leurs prédateurs qui font pression sur leur population, elles ont trouvé leur place dans l'écosystème.

Avec l'Ibis sacré, c'est une toute autre histoire...

Il n'est pas venu seul, mais introduit par l'homme dans le parc zoologique de Branféré : 50 individus en provenance du Kenya entre 1975 et 1977. Pendant 20 ans, ils se sont contentés du parc. Nourrie et logée sur place, la colonie a végété. En 1990, on avait bien remarqué des ibis en Brière, à Guérande, sur le Golfe du Morbihan, mais ils ne se reproduisaient qu'à Branféré. En 1994, le premier cas de reproduction à l'extérieur du parc zoologique a été constaté. A partir de 1995, plus aucun ibis ne se reproduisait dans le parc zoologique : après 20 ans d'acclimatation, ils pouvaient enfin s'affranchir de l'environnement de Branféré et coloniser toute la région. Une véritable explosion démographique puisque de 50 en 1975, puis 500 en 1995, ils étaient estimés à 5 000 en 2005 !

L'animal est bien armé pour se défendre depuis qu'il s'est acclimaté. Pas de prédateurs naturels : ils sont restés au Kenya ! Et une incroyable capacité d'adaptation.

L'ibis mange de tout. Invertébrés, grenouilles, poissons et autres animaux de la mare, larves de taons des fosses à lisiers, mais des silos, nourriture des cours de fermes, des champs et des décharges... Et un opportunisme très dangereux pour les



espèces indigènes : l'oiseau ne dédaigne pas les œufs ou les oisillons des autres, réduisant parfois à néant des colonies d'espèces protégées...

L'ibis niche partout : à terre, dans les buissons ou dans les arbres, tout est bon pour pondre et élever ses petits. Comme l'Aigrette garzette ou le Héron garde-bœuf, il pond trois œufs mais là où ces derniers n'arrivent qu'à un oisillon à l'envol, l'ibis peut en placer trois, sans casse hivernale. L'ibis est malin : en hiver, il sait très bien où trouver la nourriture afin de surmonter les grands froids.

Avec l'Ibis sacré, nous avons tous les ingrédients de l'espèce invasive :

- introduction par l'homme,
- après un temps d'adaptation, forte expansion numérique et géographique,
- menace sur les autres espèces.

Face à la menace, spécialistes, scientifiques et autres experts ont réussi à se mettre d'accord pour une limitation partielle. Entre l'été 2008 et l'hiver 2008-2009, des gardes assermentés ont procédé à des tirs et des destructions de nids : sur les 6 000 ibis sacrés de l'arc atlantique, 3 500 ont été abattus ou détruits. Mais cela coûte cher pour une efficacité à démontrer...

La loi française interdit l'introduction dans le milieu naturel de toute espèce étrangère à ce milieu. La liste est longue des erreurs commises : Ragondin, Rat musqué, Vison d'Amérique, écrevisses, Herbe de la Pampa, jussies ou Sèneçon en arbre : attention aux espèces invasives !

D'après **David Ledan**, ornithologue au projet de PNR du Golfe du Morbihan.

Un trophée pour Ambon



C'était un drôle de trèfle à 4 feuilles que le Conseil Régional de Bretagne remettait pour la première fois le 28 janvier 2009 à Rennes à 10 communes de Bretagne récompensées pour avoir supprimé totalement l'emploi des pesticides.

Un trophée inhabituel, bien loin de la coupe des vainqueurs, décerné à la commune d'Ambon, seule lauréate du Morbihan.

Gageons que ce trèfle en métal portera chance non seulement à la commune mais aux 8 communes du bassin versant, toutes engagées dans la réduction de l'emploi des pesticides.

Il vous manque un "Rivière de Pénerf" ?

Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante :

<http://www.golfe-morbihan.fr/riviere-de-penerf.htm>



Syndicat Intercommunal du Golfe du Morbihan
1, allée de Goalères - 56000 Vannes
Site Internet : www.golfe-morbihan.fr
E-mail : siagm@golfe-morbihan.fr

Directeur de publication : Joël LABBÉ - Rédacteur : Bureau d'étude KOLI-BRI - Comité de rédaction : Sophie GIRAUD, Sandrine INGRAND, Véronique KEDZIERSKI, Bernard AUDRAN, Maurice BERRIER, Michel JEGO, Michel LE DEMNAT, Robert MALZHAN, Frédéric NICOLAZO, André RAGGENBASS, Yvon TOUDIC - Photographies : David LEDAN, Bruno PERERA - Conception et réalisation : Studio TOOMAK - Tirage : 6 000 exemplaires - Parution : semestrielle - Dépôt légal : 1^{er} semestre 2009 - Distribution : mairies et ADREXO ISSN : 1968-2573.



Zéro pesticide : une commune de plus

En 2008, les 8 communes du bassin étaient engagées dans une charte de désherbage des espaces communaux.

Cette charte a quatre niveaux :

- **Niveau 1** : réalisation d'un plan de désherbage.
- **Niveau 2** : techniques alternatives de désherbage et aménagements tenant compte des contraintes de désherbage.
- **Niveau 3** : aucun pesticide sur les zones à risque élevé.
- **Niveau 4** : aucun pesticide sur le territoire de la commune.

Depuis 2005, les communes ont graduellement monté les échelons et, à fin 2008, nous en étions en moyenne au niveau 3 : pas de pesticides sur les zones à risque élevé.

Jusqu'à cette année, Ambon était la seule commune à avoir atteint le niveau 4 - zéro pesticide - dès 2007, ce qui lui a valu nombres d'articles, de visites, de références et même le prix "Zéro phytosanitaire" de la région Bretagne en janvier 2009 (cf article dans le même journal).

En 2009, cette place de bon et unique élève vient de prendre fin puisque Lauzach vient de décider à son tour de passer au zéro pesticide.

Les communes montrent l'exemple et nous, les particuliers, que faisons-nous pour la qualité de l'eau ?

C'est en cours...

- ▶ Les études de gestion des eaux pluviales du Tour-du-Parc et de Damgan.
- ▶ L'étude préalable au Contrat de restauration Entretien de Rivière pour Pénerf en est à sa troisième et dernière phase.

Les rendez-vous de l'été et de l'automne

Préparation du nouveau contrat de bassin versant

- Commission "citoyenneté" : mardi 30 juin 2009 à 18h ;
- Commission "activités et qualité de l'eau" : mardi 7 juillet 2009 à 18h ;
- Commission "milieux aquatiques" : jeudi 9 juillet 2009 à 20h30.

Week-end environnement de Rhuyes les 24 et 25 octobre 2009

La commune du Tour-du-Parc animera toute la journée du 24 octobre sur le thème des économies d'énergie et des énergies renouvelables.

Changement climatique : pluies torrentielles

Le mardi 12 mai 2009, de 3h30 du matin jusqu'à 7h, des pluies torrentielles s'abattaient sur le bassin versant de Pénerf. En 3h30, les relevés pluviométriques faisaient état de 60 à 70 mm à Ambon, 120 mm à Damgan (120 l par m² !) alors que la moyenne annuelle va de 900 à 1000 mm !

Erosion du sentier littoral à Bédume, Ambon.



Phénomène extrême aux conséquences prévisibles : inondations de la voirie à Damgan, sentier littoral bordant la plage de Tréhervé (Ambon) emporté.

Les déversoirs n'ont pas pu évacuer le surplus d'eaux pluviales inondant la lagune en arrière du cordon dunaire. Celui-ci a cédé et le pont a été emporté.

Comme le constatait le maire d'Ambon, "la rapide dégradation des situations climatiques génère de plus en plus fréquemment des situations jusqu'ici inconnues".

La réponse face à ce changement climatique est de mettre en place une stratégie adaptative. C'est l'objet d'une réflexion en cours sur le golfe du Morbihan (cf article sur la montée des eaux et le changement climatique ci-contre).

Des Bretons l'ont fait

En avril 2006, le numéro 2 de "Rivière de Pénerf" osait le titre "Les bretons seraient-ils moins citoyens que les alsaciens ?" Une provocation que l'on pensait sans réaction...

Nous partions d'un constat : les habitants d'origine alsacienne dans un lotissement d'une commune du bassin versant désherbaient la portion de trottoir ou d'accotement le long de leur propriété. Une habitude venue de l'Est où chacun se doit de déneiger l'espace public devant chez lui. Pourquoi les bretons ne pourraient-ils pas le faire ? Seraient-ils moins citoyens que les alsaciens ?

Les communes sont confrontées au dilemme suivant :

"La reconquête de la qualité de l'eau, le respect de l'environnement passe par la suppression des désherbants chimiques. Si nous ne voulons plus utiliser de pesticides, nous avons besoin de 2 à 4 fois plus de temps pour garder l'espace public sans plantes spontanées. Cela veut dire 2 à 4 fois plus d'agents techniques : la commune ne peut pas y faire face. Comment faire ?"

C'est tout le travail commencé depuis 2005 et qui avance dans plusieurs directions :

- moins de désherbage des espaces publics : accepter des espaces moins "propres", plus envahis par les "herbes folles",
 - de nouveaux aménagements où on tient compte des contraintes de désherbage,
 - des gains de temps sur certains chantiers que l'on reporte sur le désherbage alternatif,
 - et pourquoi pas une participation citoyenne ?
- Ce dernier point restait à l'état d'hypothèse. Certes, code rural et code des collectivités permettaient au maire de prendre un arrêté

mais personne n'osait l'envisager de peur d'entendre la réflexion suivante :

"Je paye des impôts, je ne vois pas pourquoi je devrais faire le travail de la commune !"...



Campagne de sensibilisation.

Nous en rêvions en avril 2006, Quimper l'a fait en mai 2006 !

Le maire de la ville prenait un arrêté municipal le 16 mai 2006 demandant dans son article 2 aux riverains des trottoirs et caniveaux que "Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage : le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit." La ville est évidemment passée avec cet arrêté au "zéro pesticide"...

Trois ans après les résultats sont là :

les habitants, plutôt bon gré que mal gré désherbent leurs quelques mètres de trottoirs. Les services techniques sont passés de 250 km à 60 km de voirie à désherber qu'ils font exclusivement à la main, à la binette, par balayage ou par désherbage thermique. Plus aucun pesticide n'est épandu dans l'espace public quimpérois... Et l'exemple a fait des émules : Hennebont a pris un arrêté similaire pour 2009 !

Chiche, on le fait sur le bassin versant de la Rivière de Pénerf ?

La montée des eaux et changement climatique

Nous vous en parlions lors du "Rivière de Pénerf" de décembre 2008 dans le cadre du projet européen IMCORE. Voici une synthèse succincte des deux ateliers du 19 décembre 2008 avec les élus (11 communes et conseil général du Morbihan) et le 31 mars 2009 avec les Intercommunalités, l'Agence de l'eau et le Conseil économique et social.

Une quasi-absence de prise en compte dans les politiques actuelles : aucun programme en cours ne tient compte de la montée des eaux à l'exception du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Toutefois la DDEA réalise actuellement un "atlas des risques littoraux" visant à évaluer les besoins et restaurations d'ouvrages dans une optique de risque d'augmentation du niveau de la mer.

L'obligation d'acquérir des connaissances sur la montée des eaux et le changement climatique.

Très peu de données existent : c'est un des objets du programme européen IMCORE.

Une nécessaire adaptation.

Les défenses contre la mer (enrochements par exemple) ne sont que transitoires, coûteuses et à court terme. Plutôt que lutter, il faut s'adapter, prendre en compte cette évolution dans les politiques futures.

Par exemple :

- les communes peuvent retirer de la constructibilité les zones en danger, constituer des réserves foncières en zones protégées, privilégier la densification urbaine,
- la sylviculture peut rechercher des espèces adaptées,
- l'agriculture peut évoluer vers des modèles de production moins consommateurs en ressources en eau et moins émetteurs de gaz à effet de serre (GES).

Une pédagogie à mettre en place :

- rendre perceptible les effets de l'érosion ou de la montée du niveau de la mer par un outil de visualisation à destination des élus et de la population,
- faire le lien entre changement climatique et activités quotidiennes émettrices de GES (déplacements, alimentation, consommation, chauffage, urbanisation...) de façon à changer nos comportements.

Un groupe de travail s'est constitué pour réfléchir à une stratégie adaptative pour le territoire en réponse aux changements climatiques. Nous vous tiendrons régulièrement informés.

BILAN du contrat de bassin versant 2005-2008

Le dernier "Rivière de Pénerf" n°8 de décembre 2008 vous annonçait une série de réunions intercommunales en janvier 2009 afin d'élaborer le programme d'actions du prochain contrat de bassin versant de la Rivière de Pénerf. Le calendrier du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan en a décidé autrement.

Toute l'équipe technique a dû se mobiliser pendant les quatre premiers mois de l'année 2009 afin de préparer le nouvel avant-projet de Charte à présenter le 6 juillet 2009 devant le Conseil National de la Protection de la Nature pour un deuxième avis intermédiaire.

Procédure très technique aux conséquences très importantes : un avis intermédiaire favorable permettrait d'enclencher la démarche de classement officiel en Parc Naturel Régional en 2011 du Golfe du Morbihan ; et donc du bassin versant de la Rivière de Pénerf.

Avec 5 mois de retard, l'élaboration du programme d'action - opération pilote du projet de Parc - a repris avec une réunion intercommunale le jeudi 18 juin à Ambon où étaient invités tous les acteurs mais aussi toute la population. Ont été présentés le bilan global des 4 années du contrat 2005-

2008 et une synthèse de l'évaluation réalisée par les 4 commissions thématiques en 2008 et validée par le Comité d'acteur en décembre 2008.

Cela a été aussi l'occasion de lancer les grandes pistes pour construire le prochain contrat de bassin versant 2010-2012.

Les acteurs et les habitants qui le souhaitent pourront alors se retrouver dans 3 commissions thématiques qui vont construire le nouveau contrat :

1. Commission "citoyenneté"

Le mardi 30 juin 2009 concernant des thèmes tels que la sensibilisation du public, des scolaires et des autres acteurs du bassin versant, ou encore le présent journal.

2. Commission "activités et qualité de l'eau"

Le mardi 7 juillet concernant des thèmes

tels que l'ostréiculture, l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, l'assainissement, la plaisance, le désherbage...

3. Commission "milieux aquatiques"

Le jeudi 9 juillet concernant plus particulièrement la restauration des cours d'eau et les zones humides.

Pendant l'été, les actions retenues vont être hiérarchisées puis seront proposées en septembre au nouveau Comité d'acteurs. En octobre, le contrat de bassin versant 2010-2012 sera présenté aux financeurs pour un démarrage le 1^{er} janvier 2010.

Venez nombreux aux commissions thématiques : la participation de toute la population et de tous les acteurs du bassin versant est une qualité reconnue du bassin versant de la Rivière de Pénerf.

Rivière de Pénerf
SIAGM

1, allée de Goalères - 56000 Vannes
Site internet : www.golfe-morbihan.fr
E-mail : bv.penerf@golfe-morbihan.fr

Imprimé sur papier recyclé

